



## Les procédures d'inscription

### 4EA

Un entretien individuel est recommandé.

Une fiche de candidature est à renseigner et à renvoyer à l'établissement scolaire avant le 28 mai 2021 (voir sur notre site).

Une décision est donnée par une commission interne mi-juin.

A l'issue de cette commission, un dossier d'inscription sera envoyé à la famille.

### 3EA

Un entretien individuel est recommandé.

1ère étape : une **fiche contact** est à renseigner et à renvoyer à l'établissement scolaire (voir sur notre site).

2ème étape : le collègue d'origine instruit, avec la famille, un dossier départemental de candidature en «3<sup>e</sup> Enseignement agricole »

3ème étape : dossier à renvoyer à l'adresse du LPA de Cognin

Une décision est donnée par une commission départementale.

### CAPA SAPVER (Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural)

En fonction de votre établissement, vous devrez exprimer vos vœux d'orientation par le biais de fiches navettes « papier » ou directement en ligne via les téléservices d'orientation et d'affectation.

Puis votre collègue saisit vos vœux définitifs sur le portail académique AFFELNET.

Les résultats de la procédure d'affectation sont communiqués aux établissements fin juin.

Le jour même, nous contactons les familles des candidats affectés en CAPA SAPVER et leur transmettons un dossier d'inscription à remplir et nous retourner.

### Seconde pro SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires)

En fonction de votre établissement, vous devrez exprimer vos vœux d'orientation par le biais de fiches navettes « papier » ou directement en ligne via les téléservices d'orientation et d'affectation.

Puis votre collègue saisit vos vœux définitifs sur le portail académique AFFELNET.

Les résultats de la procédure d'affectation sont communiqués aux établissements fin juin.

Le jour même, nous contactons les familles des candidats affectés en 2<sup>de</sup> pro SAPAT et leur transmettons un dossier d'inscription à remplir et nous retourner.

### 1ère Pro SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires)

Un entretien individuel est recommandé.

Pour les élèves issus d'une autre filière, ou d'un autre bac professionnel, il est nécessaire de faire un dossier passerelle pour une admission en 1ère.

Votre établissement d'origine gère la candidature via la procédure académique AFFELNET ;

Les résultats sont communiqués fin juin.